

## Feuille des conditions – CPG marchés boursiers – indice « BRIC – mondial » (59 mois)

La présente feuille des conditions doit être lue conjointement avec les conditions générales (les « conditions générales ») pour tous les CPG marchés boursiers enregistrés et non enregistrés que vous achetez et avec le reçu du déposant ou le formulaire de cotisation (selon le cas), ainsi qu'avec tout autre document remis au moment de l'achat. Tout CPG marchés boursiers dont vous faites l'achat sera régi par l'ensemble formé par la présente feuille des conditions, les conditions générales, le reçu du déposant ou le formulaire de cotisation (collectivement, les « conditions relatives au CPG marchés boursiers ») qui lui sont applicables. Pour obtenir plus de détails sur ce produit, veuillez consulter le site [www.hsbc.ca/outildesuivi](http://www.hsbc.ca/outildesuivi).

### A. Caractéristiques du placement

1. CPG marchés boursiers – option choisie : BRIC – mondial
2. Date de début :
3. Indice(s) applicable(s) : Indice S&P BRIC 40
4. Description de l'(des) indice(s) : Voir annexe A
5. Date de fixation de l'(des) indice(s) :
6. Date d'observation finale :
7. Durée : 59 mois à partir de la date de début
8. Date d'échéance :
9. Taux d'intérêt initial : (REER seulement)
10. Taux de participation du client :
11. Taux de rendement minimal : % (soit % composé annuellement)
12. Encaissement/remboursement par anticipation : Non permis
13. CPG émis par :
  - si c'est un placement enregistré : Banque HSBC Canada
  - si c'est un placement non enregistré :  Banque HSBC Canada
  - (cocher l'une des cases)  Société hypothécaire HSBC (Canada)
14. Code de référence de l'opération : (Banque)  
(Société hypothécaire)

### B. Autres conditions

#### Risques

La HSBC garantit le remboursement du capital et le paiement de tout intérêt produit par ce CPG marchés boursiers conformément aux conditions relatives au CPG marchés boursiers. Des risques sont toutefois associés à ce CPG. Avant d'acheter le CPG, vous devriez lire attentivement les conditions relatives au CPG marchés boursiers et en discuter avec votre conseiller financier ou avec un représentant de la HSBC afin de vous assurer d'avoir bien compris les conditions qui s'appliquent à ce CPG et les risques qui y sont associés.

#### Renseignements sur l'indice

L'indice lié au CPG que vous avez acheté est indiqué à la première page de la présente feuille des conditions et décrit dans l'annexe A incluse aux présentes. Certains dénis et limitations de responsabilité s'appliquent à l'indice et à l'utilisation qu'en fait la HSBC relativement à votre CPG. Des renseignements à ce sujet sont fournis à l'annexe A que nous vous prions d'examiner attentivement.

## **Annexe A – Feuille des conditions CPG marchés boursiers de la HSBC – indice BRIC – mondial**

### **Description de l'indice**

#### Indice S&P BRIC 40

L'indice S&P BRIC 40 est conçu pour répliquer quatre marchés émergents : le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine, pays aussi désignés par l'acronyme BRIC. Toutes les actions du S&P BRIC 40 font partie des indices S&P/IFCI, une famille d'indices qui mesurent le rendement d'actions accessibles, tant sur le plan légal que commercial, aux investisseurs étrangers.

### **Indice – Marques de commerce et dénis de responsabilité**

#### Indice S&P BRIC 40

« Standard & Poor's<sup>MD</sup> », « S&P<sup>MD</sup> » et « S&P BRIC 40 » sont des marques de commerce de The McGraw Hill Companies, Inc., et elles sont utilisées par la Banque HSBC Canada et la Société hypothécaire HSBC (Canada) en vertu d'une licence accordée par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S&P »).

Les CPG marchés boursiers ne sont pas commandités, endossés, vendus ou recommandés par S&P. S&P ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, expresse ou tacite, aux acheteurs quant à la pertinence des CPG marchés boursiers ni à aucun membre du public que ce soit quant à la pertinence d'acheter des actions en général ou ces CPG en particulier ou à la capacité de l'indice S&P BRIC 40 de suivre l'évolution générale des marchés boursiers. La seule relation qui existe entre S&P et la Banque HSBC Canada et la Société hypothécaire HSBC (Canada), à part les transactions effectuées dans le cours normal des affaires, a trait au droit d'utiliser, en vertu d'une licence, certaines marques et marques de service de S&P et de l'indice S&P BRIC 40, lequel est établi, compilé et calculé par le S&P sans prendre en considération la Banque HSBC Canada, la Société hypothécaire HSBC (Canada) ou les CPG marchés boursiers de la HSBC. S&P n'assume aucune obligation de tenir compte des besoins de la Banque HSBC Canada, de la Société hypothécaire HSBC (Canada) ou des acheteurs des CPG marchés boursiers quant à l'établissement, à la composition ou au calcul de l'indice S&P BRIC 40. S&P n'a pas participé à la détermination de la période de vente des CPG marchés boursiers, des prix de vente initiaux ou des quantités qui seront émises, ni à l'établissement ou au calcul de la formule selon laquelle les CPG marchés boursiers doivent être convertis en espèces, et n'en est aucunement responsable. S&P n'assume aucune responsabilité quant à l'administration, à la commercialisation ou à la négociation des CPG marchés boursiers.

S&P NE GARANTIT NI LA PERTINENCE, NI L'EXACTITUDE, NI L'ACTUALITÉ, NI L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INDICE S&P BRIC 40 NI D'AUCUNE AUTRE DONNÉE INTÉGRÉE À CET INDICE OU DE TOUTE COMMUNICATION, Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, LES COMMUNICATIONS ORALES OU ÉCRITES (DONT LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES) AU SUJET DES PRÉSENTES. S&P NE SERA EN AUCUNE FAÇON RESPONSABLE DE DOMMAGES OU DE PERTES RÉSULTANT D'ERREURS, D'OMISSIONS, DE RETARDS OU D'INTERRUPTIONS RELATIVEMENT À L'INDICE. S&P NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, QUANT AUX RÉSULTATS QUI SERONT OBTENUS PAR LA BANQUE HSBC CANADA, LA SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE HSBC (CANADA), LES ACHETEURS DES CPG MARCHÉS BOURSIERS OU PAR TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ QUI UTILISE L'INDICE S&P BRIC 40 OU TOUTE DONNÉE INTÉGRÉE À CET INDICE. S&P NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE, AU CARACTÈRE APPROPRIÉ OU À L'UTILISATION À DES FINS PARTICULIÈRES DES MARQUES DE COMMERCE DE S&P, DE L'INDICE S&P BRIC 40 OU DE TOUTE DONNÉE INTÉGRÉE À CET INDICE. SANS QUE CELA NE RESTREIGNE LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, S&P N'A NOTAMMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, PUNITIF, INDIRECT OU ACCESSOIRE (Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, TOUT MANQUE À GAGNER, TOUTE PERTE LIÉE AUX OPÉRATIONS, TOUTE PERTE DE TEMPS OU DE SURVALEUR) POUVANT RÉSULTER DE L'UTILISATION DE CET INDICE, MÊME SI ELLE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, QUE CE SOIT EN VERTU DE LA THÉORIE DE LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE OU SANS FAUTE OU AUTRE.